

## Bulletin d'histoire politique

### Présentation

Jean-Marie Fecteau et Éric Vaillancourt



Volume 6, numéro 2, hiver 1998

Question sociale, problème politique : le cas du Québec de 1836 à 1939

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063641ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063641ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique  
Comeau & Nadeau Éditeurs

#### ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce document

Fecteau, J.-M. & Vaillancourt, É. (1998). Présentation. *Bulletin d'histoire politique*, 6(2), 6–10. <https://doi.org/10.7202/1063641ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**Question sociale,  
problème politique:  
le cas du Québec  
de 1836 à 1939.**

•••

Jean-Marie Fecteau et Éric Vaillancourt  
Département d'histoire, UQAM

*«Ne serait-ce pas que tout est politique? Non, si on veut dire par là que le politique résume et exprime l'ensemble foisonnant de la réalité sociale. Oui, si on entend par cette expression que, comme dimension de l'existence, rien n'échappe au questionnement du politique et que, finalement, la réalité exprimée par l'économique, le social, les rapports de genre, la culture — quand cette réalité met en jeu le pouvoir de contraindre et les contours du destin collectif — vient s'épuiser dans la question du politique»*

*«Manifeste», Bulletin d'histoire politique,  
vol. 1, no 1, aut. 1992, p. 5.*

La série de courts essais que l'on lira dans ce numéro thématique se veut une réponse partielle à cet appel, lancé à la naissance du *Bulletin d'histoire politique*. Nous convions en effet les lecteurs à un voyage aux frontières souvent floues du politique, dans cet espace où le politique et le social, le public et le privé, le collectif et l'individuel se condensent et s'expriment comme problème, comme question ouverte sur la convergence entre les destins personnels et l'avenir commun. La pauvreté, la misère, la folie et la maladie, toutes formes où s'expriment avec virulence les inégalités sociales, sont un terrain privilégié pour examiner cette convergence problématique. Question sociale, problème politique ou question politique, problème social: l'interversion possible des termes est plus qu'un jeu de mots: elle est indice, non pas tant de l'«invention» (1) d'une nouvelle sphère politique d'intervention sur l'humain, mais de la fondamentale malléabilité de l'espace public, ou en d'autres termes de la grande variété, dans le temps et dans l'espace, de ce que l'on pourrait appeler les phénomènes de politisation du social. Les quelques

études de cas que l'on retrouvera dans ce numéro sont exemplaires en ceci qu'elles illustrent les formes diverses de ce processus. Ces textes interrogent et éclairent le politique sous deux angles principaux.

1. D'abord en montrant la complexité et la richesse des formes d'insertion de l'État et des institutions publiques dans la gestion ou la tentative de résolution de certains problèmes sociaux. Au sein du processus d'industrialisation, quand s'aggravent les contradictions causées par le libre marché, la mise à contribution de cette instance d'intervention prend des formes diverses qui impliquent des niveaux distincts d'autorité (municipal, provincial, fédéral) mettant en oeuvre une grande variété de mesures (création d'institutions, mise en place de services, utilisation nouvelle des structures en place comme la police, l'inspectorat, etc.) selon des modalités changeantes (propriété publique, gestion privée avec financement public, encadrement réglementaire, législation, sanction judiciaire, etc.). La maison d'industrie, l'école de réforme ou d'industrie, l'asile, les soins à domicile ou l'aide à la famille, la régulation de la violence envers les femmes apparaissent comme un ensemble de mesures devenues nécessaires au maintien des subtils équilibres sociaux au coeur de la reproduction sociale. Cette nécessité induit toujours un questionnement sur l'action de l'État et/ou de l'instance municipale. Les réponses à ce questionnement tracent à leur tour une configuration spécifique, la plupart du temps temporaire et fragile, des rapports entre le public et le privé, ou entre l'État et la société civile (2). Ainsi, la timidité de l'intervention directe de l'État central et la méfiance des élites face à lui, tout au long de la période sous étude, sont partie prenante d'une telle configuration, que l'on doit cesser d'analyser dans les termes simplistes, chers à l'analyse néo-libérale, du «plus» ou du «moins» d'État. Il faut plutôt parler de modalités fort différentes de légitimation de l'instance publique et d'insertion de celle-ci dans le tissu des rapports sociaux ou, pour utiliser un langage plus à la mode, dans la constitution et la préservation du lien social (3). Ce qui nous permet de comprendre que, même au coeur de la société libérale, le cas échéant et selon l'urgence du problème, l'État est parfaitement capable d'entreprendre directement (pénitenciers, prisons, hôpitaux civiques, santé publique) et d'impulser puissamment (écoles de réforme et d'industrie, asiles) la mise en place d'un réseau de services vus comme «essentiels».

2. Mais l'examen de l'efficace propre de la sphère politique ne s'épuise pas dans une interrogation du rôle de l'État dans la régulation des rapports sociaux et la résolution des tensions sociales. Tout simplement parce que l'histoire de la période qui va, en gros, des Rébellions de 1837-1838 à la

veille de la Deuxième Guerre mondiale nous révèle une époque où l'État n'a pas encore «cannibalisé» l'espace public. En fait, l'histoire de la construction d'un espace public et celle du développement des institutions politiques autour de l'État libéral moderne sont deux histoires différentes. L'État en est venu à représenter l'essence de la légitimité démocratique moderne à la faveur d'un processus où s'est constitué, contre l'État monarchique ancien, un espace public permettant l'expression libre des opinions et la résolution des tensions collectives. C'est dans cet espace, dont l'État démocratique libéral ne sera que l'expression ultime et partielle, que se débattent les grandes questions sur le destin de la nation et que se pensent et souvent s'organisent les solutions aux problèmes découlant du règne de la liberté. Dit autrement, c'est en ces lieux où un problème, naguère perçu comme relevant des réseaux de parentèle ou de l'Église, peut dorénavant être reconstruit et réinterprété comme étant d'intérêt public, c'est-à-dire concernant au premier chef la collectivité. En ce sens, la liberté de la presse, l'éducation, les règles morales et civiques, l'organisation de l'aide aux pauvres et aux malades, la prévention des catastrophes collectives (incendie, épidémie, etc.) sont devenues des questions éminemment politiques, non pas tant en ce qu'elles appellent l'intervention de l'État, mais ce qu'elles interpellent les normes fondamentales d'organisation de la collectivité.

C'est pourquoi une étude du politique doit aussi aborder ces zones plus floues de «publicisation» de certains phénomènes sociaux qui se constituent au 19<sup>e</sup> siècle (4). L'espace public qui se développe au 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle est un espace «à géométrie variable», dans la mesure où il se nourrit et s'enrichit constamment des difficultés croissantes de la société civile. Ce processus, comme l'illustrent les contributions à ce numéro, prend deux formes principales:

a) D'une part, on assiste à l'identification de «problèmes» spécifiques qui dépassent les simples capacité d'auto-régulation de la société civile et de ses principales institutions, l'usine et la famille. Il en est ainsi de l'existence de pauvres sans logis et sans travail, abandonnés dans les rues, qu'ils soient adultes (Chureau) ou enfants (Burban, Strimelle et Ménard). Il en est de même de l'incapacité des familles à prendre en charge certains comportements aliénés (Thifault) ou délinquants (Ménard, Strimelle). C'est aussi le cas des «dysfonctions» perçues dans la cellule familiale, qu'il s'agisse de la violence domestique (Hébert), de la mortalité infantile (Bienvenue) ou des diverses menaces à l'intégrité de cette cellule (Quesney). Quelles que soient les formes de manifestation de ces divers phénomènes, le point essentiel ici est leur inscription comme problème demandant une intervention

extérieure à la sphère privée, une intervention dont le degré de systématisme exige qu'elle dépasse le réseau familial ou de voisinage tout en le préservant. En somme, la simple relation d'amitié ou la dispensation de cet amour du prochain régulé par le don charitable ne sont plus suffisantes. De la philanthropie à l'État se forme donc une chaîne de responsabilités, un registre d'interventions finement gradué entre l'initiative des organismes privés et la puissance potentielle de l'État, ces actions en réseau constituant ce qu'on pourrait appeler l'espace public de la régulation des inégalités. Les modalités du partage des responsabilités entre l'appareil étatique ou municipal, l'Église et l'entreprise privée se déterminent au sein de cet espace en constante expansion.

b) Une autre forme de structuration de cet espace apparaît dans la constitution de «types» sociaux définis comme problématiques, et finissant par devenir la cible privilégiée de l'intervention. Il en est évidemment ainsi du «criminel», dont la criminologie constructiviste a bien analysé le processus d'étiquetage et de définition, et dont le jeune délinquant est une figure exemplaire (Strimelle et Ménard). Il en est ainsi du «fou» (Thifault), de «l'enfant abandonné» (Burban), du «vagabond» ou du «pauvre» (Chureau). La dimension de genre introduit aussi des disparités remarquables dans ce processus de stigmatisation (Strimelle, Thifault). L'«avantage» d'un tel ciblage est de simplifier les modes d'intervention. L'enfermement en institution implique donc la plupart de temps la mise en oeuvre de ce processus de stigmatisation/définition de type, ne serait-ce que pour tracer les contours d'une clientèle potentielle. Autour de telles «clientèles», forme de matérialisation d'un problème perçu, pourra se constituer toute une dynamique d'intervention, fondée soit sur l'association charitable, soit sur l'instance publique, mais impliquant la plupart du temps les deux, dans une interrelation toujours complexe et ponctuelle (5).

Les courtes études proposées ont toutes été écrites dans la perspective d'une problématisation de l'espace politique, de l'ouverture du questionnement vers la définition des frontières du politique ou, disons plutôt, vers l'analyse du processus qui fait qu'un problème devient politique, au-delà de la structuration préalable des institutions politiques proprement dites. Le politique n'est donc pas évalué sur la seule base du pouvoir, mais en tenant compte à la fois de l'influence et de la puissance du social (6). Évidemment, ces études ne sont offertes ici que comme une première mise en état des recherches en cours concernant le cas québécois pour la période 1836-1939. Notons toutefois que ce cadre spatio-temporel est à la fois nécessaire et superflu. D'une part, il s'avère nécessaire dans la mesure où le déterminisme de ce qu'il

convient d'appeler, d'une façon ou d'une autre (7), le «réveil religieux» perdure tout au long de la période. L'État québécois ne peut faire abstraction du joueur à tendance ultramontaine qu'est l'Église catholique. De plus, le rôle de l'État prend une autre forme à la suite des Rébellions de 1837-1838. Cela nous ramène invariablement aux problèmes de cohabitation des différents groupes linguistes et confessionnels que soulignent certains textes. D'autre part, notre démarche s'arrête à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, à la veille de la mise en place «officielle» de l'État-providence en Occident. Le cas québécois se compare ainsi aisément aux autres pays occidentaux en ce qui a trait aux premiers soubresauts de l'interventionnisme étatique, attribuables autant aux efforts de l'État et de son appareil bureaucratique qu'aux initiatives des différents organismes et groupes privés (8). Enfin, nous avons voulu laisser la place aux jeunes chercheurs qui, en première ligne, défrichent ce champ de recherche souvent difficile. Les limites comme les manques, les audaces comme les réserves, ne font ici qu'accentuer l'urgence d'un questionnement large de notre histoire politique.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. J. Donzelot, *L'invention du social*, Paris, Fayard, 1984.
2. Sur cette question, on trouvera une argumentation plus développée dans J.-M. Fecteau, «L'État, les rapports entre sphères publique et privée et la régulation sociale au 19<sup>e</sup> siècle québécois. Questions de méthode et hypothèses», *Cahiers d'histoire*, vol. 17, nos 1-2, printemps-automne 1997, pp. 21-39.
3. Cette histoire a été faite, dans une perspective différente, par R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
4. On trouvera des études exemplaires de ce processus, dans le domaine de la gestion de la pauvreté au 19<sup>e</sup> siècle, chez M. Dean, *The Constitution of Poverty. Toward a Genealogy of Liberal Governance*, London, Routledge, 1991 et G. Procacci, *Gouverner la misère. La question sociale en France*, Paris, Le Seuil, 1993.
5. M. Valverde, «La charité et L'État: un mariage mixte centenaire», *Lien social et Politiques*, no 33, printemps 1995, pp. 27-36.
6. R.A. Dahl, *Modern Political Analysis*, N.J., Englewood Cliffs-Prentice Hall, 1976.
7. Un débat fait actuellement rage sur la durée de l'implantation du «réveil religieux». Voir notamment R. Hardy, «À propos du réveil religieux dans le Québec du XIX<sup>e</sup> siècle: le recours aux tribunaux dans les rapports entre le clergé et les fidèles» et L. Rousseau, «À propos du «réveil religieux» dans le Québec du XIX<sup>e</sup> siècle: où se loge le vrai débat», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 48, no 2, automne 1994, pp. 187-212. et vol. 49, no 2, automne 1995, pp. 223-245.
8. Nous référons à ce sujet aux notes de lectures concernant les ouvrages de T. Skocpol et de J. Struthers, deux études directement associées à notre problématique.